

Le mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne

Salle VIII

Le 6 décembre 1491 se déroule le mariage de Charles VIII et de la duchesse Anne de Bretagne au château de Langeais. L'événement est le point de départ d'un processus qui aboutit en 1532 à l'union de la Bretagne et de la France.

1. La Bretagne, un enjeu européen

Tout au long du XVe siècle, les rois de France souhaitent intégrer le duché de Bretagne, alors indépendant, à la Couronne de France.

En 1488, Anne, âgée de 11 ans, succède à son père le duc François II. Son mariage devient très vite un enjeu décisif. Elle est mariée par procuration en 1490 à Maximilien, archiduc d'Autriche et futur empereur du Saint Empire romain germanique. Le danger est ainsi de voir le royaume de France encerclé par les terres de Maximilien. Charles VIII intervient militairement en Bretagne, et Maximilien ne peut s'y opposer. Les proches d'Anne lui conseillent désormais d'épouser le roi de France. La précédente union sera annulée par le pape pour vice de procédure.



2. Pourquoi un mariage à Langeais?

Le mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne est secret car l'union précédente entre Anne et Maximilien d'Autriche n'est toujours pas annulée. Langeais est choisi car c'est un lieu discret, où la cour ne réside pas ; le château appartient au comte de Dunois, proche du roi qui participa activement aux négociations entre la France et la Bretagne.

Le contrat de mariage signé à Langeais est bien sûr un véritable programme politique : la duchesse de Bretagne apporte à son mari le duché, et elle s'engage si Charles VIII meurt sans héritier mâle, à épouser son successeur.

3. Après le mariage...

Charles VIII meurt en 1498 au château d'Amboise, sans héritier. Son cousin, le duc Louis d'Orléans, devient roi sous le titre de Louis XII. Comme le prévoyait le contrat de 1491, Anne épouse le nouveau souverain. De cette union naissent deux garçons qui meurent en bas âge, et deux filles qui atteignent l'âge adulte. L'aînée, Claude de France, hérite de la Bretagne. Elle est mariée à François d'Angoulême, héritier du trône, qui devient François Ier en 1515.

En 1532, par l'édit de François Ier, la Bretagne est définitivement unie au royaume de France.